FO DGFiP 07 la force syndicale

LE SYNDICAT
A L'ECOUTE
DE VOS PROBLEMES

Secrétaire départemental : Bruno KERAMBRUN : 04.75.33.38.52 / 06.76.99.05.79 – bruno.kerambrun@dgfip.finances.gouv.fr
19 novembre 2014

CAPL MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE DU 1ER MARS 2016

Non contente de participer activement à la suppression de 2130 emplois prévue au PLF 2016, la Direction Générale a décidé de modifier les règles de gestion. Ce passage en force est intolérable et consacre un recul des droits des agents.

Toutes les catégories sont touchées :

- suppression du mouvement complémentaire de mutation A et B
- fusion de RAN sans concertation aucune, limitant ainsi la finesse d'affectation offerte aux agents
- remise en cause de la finesse de l'affectation mission/structure pour la catégorie B avec la diminution des possibilités de choix fonctionnels au niveau national, qui préfigure une affectation ALD à la RAN ou au département.

Quel mépris pour les personnels et leurs représentants. Notre Directeur Général ne se sent, en effet, pas tenu par les engagements de ses prédécesseurs lors du cycle de discussions sur les règles de gestion fusionnées qui a duré plus de 2 ans.

Le message est clair : la Direction Générale n'a aucune volonté de se préoccuper des conditions de vie des agents. Bien au contraire, il s'agit de mettre en place des nouvelles règles de gestion, organisant un recul généralisé des droits des personnels.

Les statistiques du mouvement complémentaire pour le 1er mars 2016 sont éclairantes : alors que la Direction Générale veut supprimer le mouvement complémentaire des inspecteurs, nous constatons que le volume de demande a encore augmenté par rapport à l'année dernière passant de 2 302 en 2014 à 2508 en 2015. Les demandes d'annulation, quant à elles, ont diminué passant de 40 en 2014 à 10 en 2015. Ce qui prouve un attachement des inspecteurs à ce mouvement.

Pour nous, son maintien est pleinement justifié.

D'autre part, nous déplorons la liquidation des postes. En effet, là où les postes ferment, les chefs de postes sont contraints de rejoindre une autre structure qui, dans certains cas n'a aucun lien avec leur mission de chef de poste. Nous condamnons cette mobilité forcée.

A l'heure où la Direction Générale reste sourde aux revendications légitimes des agents, refuse de faire preuve de transparence sur les restructurations de services et de postes comptables, FO DGFIP s'inscrit pleinement dans l'appel à la journée de grève du 26 janvier 2016.

Les agents ont toutes les raisons de manifester leur ras-le-bol et de porter leurs revendications par la grève.

Les représentants FO-DGFIP

E.MECHIN C.REBOULET